



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22030078

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

23 FEV. 2022

CHAMBRE DE
Greffier

N° d'entreprise : **0402 828 726**

Nom

(en entier) : **SOALI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Ottignies-Louvain-la-Neuve (1341), Rue Chapelle Notre-Dame 3 bte 2**

Objet de l'acte : **DEMISSIONS**

D'un procès-verbal dressé en date du 19 janvier 2022, il résulte que l'organe d'administration de la société à responsabilité limitée « SOALI », dont le siège social établi à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1341), Rue Chapelle Notre-Dame 3 bte 2, a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

Première résolution

Le conseil d'administration entérine les décisions suivantes :

- Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « VOLTIS » ayant son siège social établi à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Rue Laid Burniat 2, numéro d'entreprise 0439.628.744, tenue le 18 janvier 2022, la société à responsabilité limitée « SOALI » a remis sa démission, en ses qualités d'administrateur, à compter du 1er février 2022. Ladite démission a été entérinée à compter du 1er février 2022 par l'assemblée générale de la société anonyme « VOLTIS », précitée, et est actuellement en cours de publication dans les annexes du Moniteur belge ;

- Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée « Y2B Invest » ayant son siège social établi à Ottignies-Louvain-la-Neuve (1348), Rue Laid Burniat 2, numéro d'entreprise 0713.468.652, tenue le 18 janvier 2022, la société à responsabilité limitée « SOALI » a remis sa démission, en ses qualités d'administrateur, à compter du 1er février 2022. Ladite démission a été entérinée à compter du 1er février 2022 par l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée « Y2B Invest », précitée, et est actuellement en cours de publication dans les annexes du Moniteur belge ;

- La démission du mandat de représentant permanent de Monsieur Bernard COLLE, à compter du 1er février 2022, qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée « Y2B INVEST » et la société anonyme « VOLTIS », toutes deux précitées.

Deuxième résolution

L'organe d'administration décide de conférer tous pouvoirs à la société à responsabilité limitée « GL Services Bureaux », numéro d'entreprise 0460.281.628, dont le siège social est établi à Rixensart (1330), Avenue Franklin Roosevelt 23, représentée par son administrateur, Monsieur Christophe LEHEUREUX, avec droit de substitution, aux fins de signer au nom de la société, les décisions prises concernant le présent procès-verbal dans les annexes du Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Christophe LEHEUREUX

Pour « GL Services Bureaux » srl

Mandataire spécial

Déposé en même temps, le procès-verbal de l'organe d'administration du 19 janvier 2022.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)